



## Procès-Verbal du Conseil Municipal du 29 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-neuf avril, le Conseil Municipal de la commune de Saint-Chinian régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle du Cloître, à 18 heures 30, sous la présidence de Monsieur Jean-François MADONIA, Maire, suite aux convocations qui lui ont été adressées.

**NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE : 19**

**PRÉSENTS** : (15) Monsieur Jean-François MADONIA ;

Mme Hélène TETELIN, M. Franck TEYSSIER, Mme Monique LEROY, M. Philippe MARCON, Adjoint ;

M. Jean-Claude TRONC, M. Michel BABEAU, Mme Ingrid ROUFFET, Mme Sylvette SAUSSOL, Mme Isabelle FRANÇOIS, Mme Sandrine COUSTE, M. Lionel GISCLARD, M. Dimitri RAYMOND, M. Pierre GAUTRAND, Mme Corinne TRINQUIER, Conseillers municipaux.

**POUVOIRS** : (4) Mme Nathalie CROS à M. Philippe MARCON, Mme Isabelle GODARD à Mme Sylvette SAUSSOL, M. Michel ROCQUET à M. Dimitri RAYMOND, Mme Catherine COMBES à Mme Corinne TRINQUIER.

**ABSENT** : (0)

**ABSENT EXCUSÉ** : (0)

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : Mme Hélène TETELIN

**DATE DE CONVOCATION** : 16 avril 2026.

---

### **1. Installation d'un nouveau conseiller municipal – Tableau du Conseil Municipal**

**Rapporteur** : Jean-François MADONIA, Maire

Suite à la démission du conseiller municipal Monsieur Sylvain DECOR, le conseiller démissionnaire est remplacé automatiquement par le candidat venant sur la liste immédiatement après le dernier élu (article L.270 du Code électoral ; CE, 16 janvier 1998, n°188892).

L'élu choisi est le candidat venant immédiatement après le dernier élu dans l'ordre de la liste déposée à la préfecture et non par rapport à l'ordre des candidats figurant sur les bulletins de vote (CE 6 mai 1985, élections municipales de Moreuil).

Monsieur le Maire a pris acte de la démission ainsi que le Préfet.

Madame Corinne TRINQUIER est donc conviée à cette séance pour être installée en tant que conseillère municipale. Suite à son installation, le nouveau tableau du conseil municipal sera mis à jour et transmis à la Préfecture de l'Hérault.

## 2. Procès-verbal du Conseil Municipal du 07.04.26

**Rapporteur : Jean-François MADONIA, Maire**


Le procès-verbal a été envoyé aux membres de l'assemblée en pièces jointes de la convocation. Monsieur le Maire demande s'il y a des questions et passe aux votes. Madame Trinquier s'abstient en indiquant qu'elle ne vote pas un procès-verbal ou elle n'était pas encore conseillère.

→ **VOTE : 18 pour et 1 abstention.**

## 3. Vote du taux d'imposition 2025

**Rapporteur : Jean-François MADONIA, Maire**

Il est proposé au conseil municipal de voter les mêmes taux cette année encore.



FINANCES PUBLIQUES

COMMUNE : 245 ST CHINIAN  
 ARRONDISSEMENT : 34 BEZIERS  
 TRÉSORERIE OU SGC : SGC BITERROIS

N° 1259 COM (1)  
**TAUX**  
**FDL**  
**2026**

**ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2026**

**I - RESSOURCES FISCALES DONT LE TAUX DOIT ÊTRE VOTÉ EN 2026**

Taxes	Bases d'imposition effectives 2025 1	Taux de référence 2026 2	Taux plafonds 2026 3	Bases d'imposition prévisionnelles 2026 4	Produits référence 2026 (col. 4 x col. 2) 5	Taux votés 2026 6	Produits attendus 2026 (col. 4 x col. 6) 7
Taxe foncière sur le bâti (TFPB)	2 255 472	47,58	125,73	2 283 000	1 086 251	47,58	1 086 251,40
Taxe foncière sur le non bâti (TFPNB)	51 617	81,38	208,88	51 000	41 504	81,38	41 503,80
Taxe d'habitation (TH)	643 299	14,94	64,38	619 500	92 553	14,94	92 553,30
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>
<b>Total</b>					<b>1 220 308</b>		

Majoration de taxe d'habitation sur les résidences secondaires (MTHRS) – article 1407 Ier (CGI)	Bases d'imposition effectives 2025	Taux de référence de TH 2026	Taux de MTHRS applicable en 2026	Bases d'imposition prévisionnelles 2026	Produit référence (col. 4 x col. 2 x col. 3) 2026	Produit attendu (col. 4 x col. 3 x taux TH voté 2026)
	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	<b>1 220 308,50</b>

Aide au calcul des taux par variation proportionnelle : il est inutile de remplir cette rubrique en cas de vote des taux de référence ou de variation différenciée. Total des produits attendus

Taxes	Calcul du coefficient de variation proportionnelle (6 décimales) 8	Taux proportionnels (col. 2 x col. 9) 10	Si l'un des taux déterminés de manière proportionnelle excède le taux plafond indiqué en colonne 3, une variation différenciée doit obligatoirement être votée.	Si la diminution sans ten des taux a été décidée en 2026, cochez la case : <input type="checkbox"/>
Taxe foncière sur le bâti (TFPB)	Produit total souhaité	<b>47,58</b>		
Taxe foncière sur le non bâti (TFPNB)	<b>1 220 308</b> = <input style="width: 50px;" type="text"/>	<b>81,38</b>		
Taxe d'habitation (TH)	<b>1 220 308</b> = <input style="width: 50px;" type="text"/>	<b>14,94</b>		
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	Produit total de référence (total colonne 5)			

**II - RESSOURCES FISCALES INDÉPENDANTES DES TAUX VOTÉS EN 2026**

TVA	IFER / PYLÔNES	TASCOM	TAFNB	Allocations compensatrices	DCRTP	FNGIR	Effet du coefficient correcteur	Total
	0			8 776	0	0	-97 642	-88 866

**III - TOTALISATION DES RESSOURCES FISCALES PRÉVISIONNELLES POUR 2026**

Produits attendus des ressources à taux voté (col. 7)	Produits attendus des ressources indépendantes des taux votés (col. 11)	Total prévisionnel au titre de la fiscalité directe locale 2026
<b>1 220 308</b>	<b>-88 866</b>	<b>1 131 442</b>

Feuille à compléter et à retourner systématiquement au seul service de fiscalité directe locale accompagné d'une copie de la délibération de vote des taux.

À MONTPELLIER  
 Le 12 MARS 2026  
 Pour la Direction des Finances publiques,  
 LAURENT GUILLON

Le \_\_/04/2026  
 Pour la Commune,  
 J.F. MADONIA, Maire

Monsieur GAUTRAND demande si la nouvelle municipalité a envisagé de baisser les impôts puisque les finances de la commune vont bien et qu'en 2015, ils avaient fortement augmenté pour remonter le déficit.

Monsieur le Maire répond que cela n'a pas été envisagé car la nouvelle équipe municipale a des projets. Madame TETELIN indique un rendez-vous avec le conseiller aux décideurs locaux qui n'a pas indiqué de nécessité de baisse.

→ **VOTE : 16 pour et 3 abstentions.**

#### **4. Exonération des droits de terrasses 2026**

**Rapporteur : Jean-François MADONIA, Maire**

Monsieur le Maire explique que suite à cette période de travaux, il apparaît opportun d'exonérer les commerces du droit de terrasses cette année encore. Après mesure des nouvelles emprises des terrasses par la police municipale le 15/04/2026, il apparaît que ce droit aurait ouvert une recette pour la commune estimée à 12 000 euros.

Madame TRINQUIER demande si la nouvelle municipalité a prévu de continuer la tranche de travaux sur l'avenue de Béziers.

Monsieur le Maire indique qu'il manque des données notamment sur la cout des réseaux secs.

Madame TRINQUIER évoque donc que les commerçants pourront exploiter leurs commerces paisiblement pour la période printanière et estivale avec des beaux trottoirs et voirie.

→ **VOTE : 19 pour.**

#### **5. Affectation du résultat sur le Budget Principal de la Commune**

**Rapporteur : Jean-François MADONIA, Maire**

Monsieur le Maire fait lecture de la délibération :

En vertu de l'article L.1612-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT) et de l'article 1639 A du code général des impôts (CGI) respectivement, les organes délibérants des communes et des EPCI peuvent voter leur budget primitif et leurs taux des principaux impôts locaux jusqu'au 30 avril en année électorale, contre le 15 avril en année « normale ».

Les articles L 2311-5 et R 2311-11 et suivants du CGCT fixent les règles de l'affectation des résultats. La délibération d'affectation des résultats doit intervenir après le vote du compte financier unique et les résultats doivent être intégrés lors de la décision budgétaire qui suit le vote du compte administratif.

L'affectation des résultats intervient après le vote du CFU, elle doit faire l'objet d'une délibération s'il y a un besoin de financement de la section d'investissement. Les résultats doivent être intégrés lors de la décision budgétaire qui suit le vote du CFU :

- soit au budget primitif (BP) si la collectivité vote le CFU avant le BP ;
- soit au budget supplémentaire (BS) si la collectivité vote le CFU après le BP.

La collectivité a fait le choix de voter le Compte Financier Unique avant le budget primitif afin que les y soient intégrés.

En 2025 le CFU du budget principal affiche pour sa section de fonctionnement un résultat de clôture de 783 663,39 € et pour sa section investissement un solde de 352 365,79 €.

Il demande aux membres du Conseil Municipal d'approuver pour 2026, l'affectation des résultats excédentaires de fonctionnement de 783 663,39 € au compte R 002 et d'approuver l'affectation des résultats excédentaires d'investissement de 352 365,79 € au R 001.

Il rappelle qu'il y a des restes à réaliser « RAR » sur le budget principal 2025 devant être pris en compte sur 2026.

F/I	D/R	Compte	Restes à réaliser
I	D	203 Frais d'études, de recherche et de développement et frais d'insertion	8 340,00 €
		2111 Terrains nus	3 800,00 €
		212 Agencements et aménagements de terrains	30 372,24 €
		2131 Bâtiments publics	8 400,00 €
		2138 Autres constructions	11 976,00 €
		2151 Réseaux de voirie	2 310,00 €
		2152 Installations de voirie	18 832,80 €
		21538 Autres réseaux	941,85 €
		2156 Matériel et outillage d'incendie et de défense civile	8 864,83 €
		1317 Fonds européens	11 065,84 €
	R	1323 Départements	3 302,90 €
		13462 Dotation de soutien à l'investissement local	22 658,70 €

Un extrait de la maquette budgétaire du Budget Principal 2026 a été transmis avec la convocation et la maquette tenue à disposition sur demande. Il en est de même pour tous les budgets.

→ **VOTE : 19 pour.**

#### 6. Affectation du résultat sur le Budget Annexe « Assainissement » 2026

**Rapporteur : Jean-François MADONIA, Maire**

Monsieur le Maire indique qu'il s'agit de la même chose.

Il indique qu'en 2025 le CFU du budget annexe assainissement affiche pour sa section d'exploitation un résultat de clôture de 43 029,48 € et pour sa section investissement un solde de 128 514.12 €.

Il demande aux membres du Conseil Municipal d'approuver pour 2026, l'affectation des résultats excédentaires d'exploitation de 43 029,48 € au compte R 002 et d'approuver l'affectation des résultats excédentaires d'investissement de 128 514.12 € au R 001.

Monsieur le Maire fait part qu'il y a des restes à réaliser « RAR » devant être pris en compte sur 2026.

F/I	D/R	Compte	Restes à réaliser
I	D	203 Frais d'études, de rech. et de développement	11 829,92 €
		212 Agencements et aménagements de terrains	38 838,54 €
	R	1318 Des tiers	210 114,00 €

→ **VOTE : 19 pour.**

#### 7. Affectation du résultat sur le Budget Annexe « Maison de Santé » 2026

**Rapporteur : Jean-François MADONIA, Maire**

Monsieur le Maire indique qu'il s'agit de la même chose.

Il indique qu'en 2025 le CFU du budget annexe maison de santé affiche pour sa section de fonctionnement un résultat de clôture de 1 398,53 € et pour sa section investissement un solde de - 771 876,63 €.

Il demande aux membres du Conseil Municipal d'approuver pour 2026, l'affectation des résultats excédentaires d'exploitation de 1 398,53 € au compte R 002 et d'approuver l'affectation des résultats déficitaires d'investissement de -771 876,63 € au D 001.

Monsieur le Maire fait part qu'il y a des restes à réaliser « RAR » devant être pris en compte sur 2026.

F/I	D/R	Compte	Restes à réaliser
I	D	2132 Bâtiments privés	72 326,99 €
	R	1312 Régions	39 600,00 €
		1313 Départements	123 745,26 €
		1317 Fonds européens	640 000,00 €
		1318 Autres	32 418,00 €
		13362 Dotation de soutien à l'investissement local	124 660,00 €

→ **VOTE : 19 pour.**

## 8. Approbation du Budget Principal de la Commune 2026

**Rapporteur : Jean-François MADONIA, Maire**

Monsieur le Maire procède à la lecture de la délibération aux membres du conseil municipal. Il indique que le projet de Budget Principal de la Commune 2026 était consultable en mairie sur demande, que des extraits de la maquette ont été envoyés avec la convocation avec la note de synthèse ainsi qu'une note brève et synthétique.

**Monsieur le Maire remémore à l'assemblée** que budget est l'acte juridique qui prévoit et autorise les recettes et les dépenses pour une année donnée. C'est lui qui autorise le maire à engager les dépenses dans la limite des crédits votés et à percevoir les recettes votées par le conseil municipal. Acte prévisionnel, il peut être modifié ou complété en cours d'exécution par l'assemblée délibérante. Il est composé d'un budget principal et possiblement de budgets annexes en fonction des activités gérées par la collectivité.

Monsieur le Maire a fait le choix de transmettre la convocation au conseil en même temps que le projet de budget, soit 12 jours au moins avant la réunion. L'ensemble des documents a été envoyé le 16 avril 2026. Il remet en mémoire les principes budgétaires : Annualité, Antériorité, Universalité, Unité, Equilibre, Sincérité.

En vertu du principe d'antériorité, le budget doit être voté avant le 1er janvier de l'année auquel il s'applique. Toutefois, la loi permet que le budget de la commune soit voté jusqu'au 15 avril de l'exercice auquel il s'applique, ou jusqu'au 30 avril lorsqu'il s'agit d'une année de renouvellement des conseils municipaux (art. L 1612-2 du CGCT). Le budget principal primitif 2026 prévoit :

COMMUNE DE SAINT-CHINIAN - BUDGET PRINCIPAL - RP - 2026			
II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET			II
VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET – VOTE ET REPORTS			A
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	DEPENSES	RECETTES
		850 889,00	555 333,58
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	93 837,72	37 027,44
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 352 365,79
	Total de la section d'investissement (2)	944 726,81	944 728,81
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	DEPENSES	RECETTES
		2 899 729,85	2 116 068,46
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 783 463,39
	Total de la section de fonctionnement (3)	2 899 729,85	2 899 728,85
	TOTAL DU BUDGET (4)	3 844 456,66	3 844 456,66

**DÉTAIL DU VOTE A REALISER :**

• **Dépenses de Fonctionnement :**

COMMUNE DE SAINT-CHINIAN - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2026

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>C2</b>

**DEPENSES DE FONCTIONNEMENT**

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général (3)	781 500,00	0,00	853 500,00	853 500,00	853 500,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	1 211 000,00	0,00	1 306 000,00	1 306 000,00	1 306 000,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	228 716,76	0,00	276 385,90	276 385,90	276 385,90
6586	Frais fonctionnement des groupes d'étus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses de gestion courante</b>		<b>2 221 216,76</b>	<b>0,00</b>	<b>2 435 886,90</b>	<b>2 435 886,90</b>	<b>2 435 886,90</b>
66	Charges financières	9 710,64	0,00	44 819,76	44 819,76	44 819,76
67	Charges spécifiques (3)	0,00	0,00	2 754,03	2 754,03	2 754,03
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	0,00		10 000,00	10 000,00	10 000,00
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>		<b>2 230 927,40</b>	<b>0,00</b>	<b>2 493 259,69</b>	<b>2 493 259,69</b>	<b>2 493 259,69</b>

023	Virement à la section d'investissement (4)	188 021,92		310 024,02	310 972,52	310 972,52
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	108 602,21		95 497,64	95 497,64	95 497,64
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>		<b>296 624,13</b>		<b>405 521,66</b>	<b>406 470,16</b>	<b>406 470,16</b>

<b>TOTAL</b>	<b>2 527 551,53</b>	<b>0,00</b>	<b>2 698 781,35</b>	<b>2 699 729,85</b>	<b>2 699 729,85</b>
--------------	---------------------	-------------	---------------------	---------------------	---------------------

<b>D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>2 699 729,85</b>
--	---------------------

Monsieur GAUTRAND demande si l'augmentation du chapitre 12 correspond à un choix de la municipalité de recruter ou de prévoir des primes.

Monsieur le Maire indique que la municipalité ne compte pas pour l'instant recruter en plus. Il laisse la parole à Madame LEPETIT, Secrétaire Générale des Services, qui indique une prévision en augmentation pour les charges salariales notamment les cotisations CNRACL (retraite) mais aussi l'éventualité d'une prime « essence/gasol » imposée aux collectivités suite à la situation actuelle de crise. Elle indique aussi qu'en fonction des dépenses sur ce chapitre, il sera possible de mettre en place un CIA en fin d'année ou bien d'augmenter l'IFSE pour plus de pérennité.

→ **VOTE : 19 pour.**

**65134-65734-65736211- 657363 - 65738 « subventions et aides »**

COMMUNE DE SAINT-CHINIAN - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2026

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ANNEXES PATRIMONIALES – SUBVENTIONS VERSEES</b>	<b>88</b>

**SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET**

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
<b>INVESTISSEMENT (total)</b>					<b>0,00</b>
<b>FONCTIONNEMENT (total)</b>					<b>51 960,00</b>
65134	Subvention scolarisation ULIS hors secteur	Enseignement	Enseignement Catholique Noire Dame Saint-Pierre Béziers	Autre personne de droit privé	500,00
65738	Subvention fonctionnement	Enseignement	Collège Jean Jaures	Etablissement de droit public	500,00
65738	Subvention fonctionnement	Enseignement	RASED	Autre personne de droit public	500,00
65738	Subvention apprentissage	Enseignement	Lycée professionnel	Autre personne de droit public	500,00
65738	Subvention SI Ramassage	Autre	SI RAMASSAGE	Commune	160,00
65748	Subvention fonctionnement	Sport-Evènement	ALASTYN EVENTS	Association	300,00
65748	Subvention fonctionnement	Citoyenneté	AMICALE DES DONNEURS DE SANG	Association	150,00
65748	Subvention fonctionnement	Autres	AMICALE SAPEURS POMPIERS	Association	1 000,00
65748	Subvention fonctionnement	Culture-Patrimoine	AMIS NOTRE DAME NAZARETH	Association	500,00
65748	Subvention fonctionnement	Sport	AOCSC RUGBY	Association	4 500,00
65748	Subvention fonctionnement	Sport	ASSO SAVATE BOXING CLUB HERAULT	Association	300,00
65748	Subvention fonctionnement	Autres	ASSOCIATION DES COMMERCANTS	Association	650,00
65748	Subvention fonctionnement	Sport	Association d'tropical dance	Association	500,00
65748	Subvention fonctionnement	Enseignement	ASSOCIATION POUR L'ENSEIGNEMENT AUX MALADES OU ACCIDENTES - APEMA	Association	100,00
65748	Subvention fonctionnement	Enseignement	ASSOCIATION SPORT IAIQUE Collège de St Chinian	Association	500,00
65748	Subvention fonctionnement	Sport	EPGV CODEP 34	Association	780,00
65748	Subvention fonctionnement	Parents d'élèves	FCPE	Association	500,00
65748	Subvention fonctionnement	Autres	FELIS CANIS	Association	350,00
65748	Subvention fonctionnement	Autres	FNACA	Association	200,00
65748	Subvention fonctionnement	Sport	FOOTBALL OLYMPIQUE SUD HERAULT	Association	2 500,00
65748	Subvention fonctionnement	Enseignements	Foyer socio éducatif Collège Jean Jaures	Association	500,00
65748	Subvention fonctionnement	Autres	Thyri et Romani	Association	5 000,00
65748	Subvention fonctionnement	Culture	Les musicales de Saint-Chinian	Association	15 000,00
65748	Subvention fonctionnement	Sport	LA BOULE DU VERNAZORRES	Association	500,00
65748	Subvention fonctionnement	Sport	LA GAULE ST CHINIANAISE	Association	500,00
65748	Subvention fonctionnement	Loisirs	LA TOUR DU ROCHER	Association	100,00
65748	Subvention fonctionnement	Humanitaire	LE SECOURS CATHOLIQUE	Association	1 000,00
65748	Subvention fonctionnement	Citoyenneté	AMICALE DES AINES	Association	600,00
65748	Subvention fonctionnement	Sport	DIANE LA FACILE SANGLIER	Association	2 000,00
65748	Subvention fonctionnement	Humanitaire	Lumières et Vie pour Madagascar	Association	200,00
65748	Subvention fonctionnement	Enseignement	OCCES34	Association	600,00
65748	Subvention fonctionnement	Culture	RICHESSSE DU STCHINIANAIS	Association	500,00
65748	Subvention fonctionnement	Sport	Saint Chinian Escalade	Association	500,00
65748	Subvention fonctionnement	Culture	SOUVENIR FRANCAIS	Association	500,00
65748	Subvention fonctionnement	Loisirs	SYNDICAT DE CHASSE	Association	2 000,00
65748	Subvention fonctionnement	Autres	SYNDICAT DES ARTS & DU VIN	Association	2 000,00
65748	Subvention fonctionnement	Loisirs	UN FIL A LA PATCH	Association	500,00
65748	Subvention fonctionnement	Sport	VELO CLUB ST CHINIANAIS	Association	1 000,00
65748	Subvention fonctionnement	Autres	YVIC DU LANGUEDOC ROUSSILLON	Association	500,00
65748	Subvention fonctionnement	Enseignement	Association sportive Ecole Jean Moulin	Association	790,00
65748	Subvention fonctionnement	Culture	VOOC	Association	400,00
65748	Subvention fonctionnement	Sport	C039-39	Association	300,00
65748	Subvention fonctionnement	Culture	Syndicat du Cru	Association	2 000,00

Même si l'association pour laquelle on vote une subvention est une association d'intérêt général, la loi de 2013 relative à la transparence de la vie publique, modifiée en décembre 2025 dit :

« Constitue un conflit d'intérêts toute situation d'interférence entre un intérêt public et un intérêt privé qui est de nature à influencer ou à paraître influencer l'exercice indépendant, impartial et objectif d'une fonction. ». Donc toute situation d'interférence qui est simplement de nature à paraître influencer l'exercice impartial de la fonction d'élu est donc un conflit d'intérêt, l'intérêt pouvant être financier, matériel ou moral. C'est pourquoi il est nécessaire de ne pas participer à toute décision de subventionner une association dans laquelle on a un rôle actif.

8 conseillers ne prennent donc pas part au vote des subventions aux associations, en raison de leurs implications actives dans l'une d'entre elles : Mme TETELIN, Mme LEROY, Mme FRANCOIS, M. TEYSSIER, M. TRONC et M. GISCLARD, M. BABEAU, Mme TRINQUIER.

Madame TRINQUIER interpelle avec Monsieur GAUTRAND sur la subvention à l'association des professionnels de santé. Elle rappelle que pour le projet de Maison de Santé, qui est un projet

essentiel, la commune à emprunter 600 000 euros, prévu des loyers bas, loge déjà depuis plusieurs années gratuitement des médecins, et ne comprend pas pourquoi on leur donne une subvention pour entretenir les locaux. Monsieur GAUTRAND indique aussi qu'il ne comprend pas que cela soit sur le budget communal alors qu'un budget annexe Maison de Santé a été créé.

Monsieur le Maire explique qu'il ne s'agit d'une subvention pour aider à l'entretien des parties communes. Il précise que les professionnels lui ont indiqués avoir eu un accord oral de l'ancienne Maire. Madame TETELIN indique qu'il s'agit d'une aide pour l'entretien et du mobilier de ses parties communes. Madame LEPETIT indique que cette question a été effectivement posé par les professionnels mais que Madame COMBES en sa présence, n'a jamais validé en indiquant qu'elle ne pouvait pas prendre une décision juste avant les élections.

Madame TRINQUIER rappelle que ce projet a été validé dans le sens d'un équipement essentiel à un bassin de vie et demande si l'association à fait une demandes similaires aux communes de celui-ci. Elle évoque avoir entendu que la Mairie de Prades aurait reçue cette demande de subventions et qu'elle aurait été rejeté avec un doute sur le fait qu'il s'agirait d'une blague. Monsieur le Maire dit ne pas avoir eu d'information en ce sens mais qu'il va se renseigner. Il réaffirme qu'il n'a eu aucun retour par l'association sur d'éventuel dépôt de demande de subventions auprès des autres mairies.

Monsieur BABEAU dit que les frais d'ascenseurs sont chers et qu'il n'a pas connaissance de demandes auprès d'autres mairies.

Monsieur le Maire réitère qu'on leur aurait dit « oui » avant et qu'il ne pouvait donc pas dire « NON ». Il dit réétudier la situation en 2027.

Monsieur GAUTRAND trouve dommage d'augmenter la ligne budgétaire pour financer une association non culturelle ou sportive.

Les membres de l'opposition questionne aussi sur la subvention de la maison des vins - syndicat. Madame TETELIN explique que la personne en charge en 2025 du dossier n'a pas fait le nécessaire mais qu'un dossier a bien été déposé en 2026 pour continuer des actions de promotions du vins sur le village.

→ **VOTE : 9 pour et 2 contre.**

• **Recettes de Fonctionnement :**

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>C2</b>

**RECETTES DE FONCTIONNEMENT**

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges (3)	1 000,00	0,00	5 000,00	6 000,00	6 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	102 915,08	0,00	92 560,00	92 560,00	92 560,00
73	Impôts et taxes (sauf la 731)	86 588,00	0,00	145 468,00	145 468,00	145 468,00
731	Fiscalité locale	1 110 220,00	0,00	1 080 790,00	1 080 790,00	1 080 790,00
74	Dotations et participations (3)	811 468,73	0,00	742 482,66	742 482,66	742 482,66
75	Autres produits de gestion courante (3)	25 000,00	0,00	46 700,00	46 700,00	46 700,00
<b>Total des recettes de gestion courante</b>		<b>1 937 191,81</b>	<b>0,00</b>	<b>2 114 000,66</b>	<b>2 114 000,66</b>	<b>2 114 000,66</b>
76	Produits financiers	50,00	0,00	50,00	50,00	50,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00		200,00	200,00	200,00
<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>		<b>1 937 241,81</b>	<b>0,00</b>	<b>2 114 250,66</b>	<b>2 114 250,66</b>	<b>2 114 250,66</b>

042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	1 867,30		867,30	1 815,80	1 815,80
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre de fonctionnement</b>		<b>1 867,30</b>		<b>867,30</b>	<b>1 815,80</b>	<b>1 815,80</b>

<b>TOTAL</b>	<b>1 939 109,11</b>	<b>0,00</b>	<b>2 115 117,98</b>	<b>2 118 068,46</b>	<b>2 116 068,46</b>
--------------	---------------------	-------------	---------------------	---------------------	---------------------

+

<b>R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>783 603,39</b>
---	-------------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>2 899 729,85</b>
--	---------------------

→ **VOTE : 19 pour.**

- Dépenses d'Investissement :

**COMMUNE DE SAINT-CHINIAN - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2026**

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>C1</b>

**DEPENSES D'INVESTISSEMENT**

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf la 204) (y compris opérations) (3)	10 500,00	8 340,00	34 113,03	34 113,03	42 453,03
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (3) (8)	300 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (3)	916 743,54	85 497,72	613 673,60	613 673,80	899 171,32
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (3) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'équipement</b>		<b>1 227 243,54</b>	<b>93 837,72</b>	<b>647 786,63</b>	<b>647 786,63</b>	<b>741 624,35</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	121 434,36	0,00	192 764,26	192 764,26	192 764,26
18	Cpte de liaison : affectation (BA, règle) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses financières</b>		<b>121 434,36</b>	<b>0,00</b>	<b>192 764,26</b>	<b>192 764,26</b>	<b>192 764,26</b>
45...	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	30 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>		<b>1 378 677,90</b>	<b>93 837,72</b>	<b>840 550,69</b>	<b>840 550,69</b>	<b>934 388,61</b>

040	Opérations ordre transf. entre sections (7)	1 867,30		867,30	1 815,80	1 815,80
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00		8 522,40	8 522,40	8 522,40
<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>		<b>1 867,30</b>		<b>9 389,70</b>	<b>10 338,20</b>	<b>10 338,20</b>

<b>TOTAL</b>	<b>1 380 545,20</b>	<b>93 837,72</b>	<b>849 940,59</b>	<b>850 889,09</b>	<b>944 726,81</b>
--------------	---------------------	------------------	-------------------	-------------------	-------------------

+

<b>D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>0,00</b>
--	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>944 726,81</b>
---	-------------------

Après la lecture par Monsieur le Maire des données par chapitre, Monsieur GAUTRAND déplore ne pas avoir un détails des dépenses d'investissement.

Monsieur le Maire laisse à nouveau la parole à Madame LEPETIT qui détaillent les prévisions d'investissement par ligne budgétaire comme pour la partie fonctionnement. Elle explique les prévisions et le choix.

→ **VOTE : 19 pour.**

• Recettes d'Investissement :

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>C1</b>

**RECETTES D'INVESTISSEMENT**

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138) (3)	371 715,41	37 027,44	97 500,00	97 500,00	134 527,44
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	300 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (13)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'équipement</b>		<b>671 715,41</b>	<b>37 027,44</b>	<b>97 500,00</b>	<b>97 500,00</b>	<b>134 527,44</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	69 325,94	0,00	42 841,02	42 841,02	42 841,02
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf. (3) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA, règle) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	118 750,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes financières</b>		<b>188 075,94</b>	<b>0,00</b>	<b>42 841,02</b>	<b>42 841,02</b>	<b>42 841,02</b>
45...	Chapitres d'opérations pour le compte de tiers (9)	30 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>		<b>889 791,35</b>	<b>37 027,44</b>	<b>140 341,02</b>	<b>140 341,02</b>	<b>177 368,46</b>

021	Virement de la section de fonctionnement (10)	188 021,92		310 024,02	310 972,52	310 972,52
040	Opérations ordre transf. entre sections (10) (11)	108 602,21		95 497,64	95 497,64	95 497,64
041	Opérations patrimoniales (10)	0,00		8 522,40	8 522,40	8 522,40
<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>		<b>296 624,13</b>		<b>414 044,06</b>	<b>414 992,56</b>	<b>414 992,56</b>

<b>TOTAL</b>	<b>1 186 415,48</b>	<b>37 027,44</b>	<b>554 385,08</b>	<b>555 333,58</b>	<b>592 361,02</b>
--------------	---------------------	------------------	-------------------	-------------------	-------------------

+

<b>R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>352 365,79</b>
--	-------------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>944 726,81</b>
---	-------------------

Madame LEPETIT détaille les prévisions de recette d'investissement par ligne budgétaire et les mets en adéquation avec les dépenses.

→ **VOTE : 19 pour.**

Le budget primitif principal 2026 de la commune, voté par chapitre est approuvé.

**9. Approbation du Budget Annexe « Assainissement » 2026**  
**Rapporteur : Jean-François MADONIA, Maire**

Monsieur le Maire procède à la lecture de la délibération aux membres du conseil municipal et annonce les données par chapitre. Madame LEPETIT reprend à chaque fois le détails par ligne.

**ASSAINISSEMENT DE SAINT-CHINIAN - BUDGET**  
**ASSAINISSEMENT**

Budget Primitif 2026

<b>II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>VUE D'ENSEMBLE</b>	<b>A 1</b>

**EXPLOITATION**

		DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION
V O T E	CREDITS D'EXPLOITATION VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET	155 474,02	112 444,54
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R.) DE L'EXERCICE PRECEDENT		
	002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE		43 029,48
=		=	=
<b>TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION</b>		<b>155 474,02</b>	<b>155 474,02</b>

**INVESTISSEMENT**

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris les comptes 1064 et 1068)	432 886,99	144 927,33
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R.) DE L'EXERCICE PRECEDENT	50 668,46	210 114,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE		128 514,12
=		=	=
<b>TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		<b>483 555,45</b>	<b>483 555,45</b>

**TOTAL**

<b>TOTAL DU BUDGET</b>		<b>639 029,47</b>	<b>639 029,47</b>
------------------------	--	-------------------	-------------------

## DÉTAIL DU VOTE A REALISER :

- **Dépenses d'Exploitation :**

ASSAINISSEMENT DE SAINT-CHINIAN - BUDGET  
ASSAINISSEMENT

Budget Primitif 2026

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET						II
SECTION D'EXPLOITATION - CHAPITRES						A 2
DEPENSES D'EXPLOITATION						
Chap.	Libellé	Pour mémoire Budget 2025	Restes à réaliser 2025	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL (=RAR+Vote)
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	12 918,38		18 500,00	18 500,00	18 500,00
012	CHARGES DE PERSONNEL	40 000,00		40 000,00	40 000,00	40 000,00
014	ATTENUATION DE PRODUITS					
65	Autres charges de gestion courante	2 000,00		4 000,00	4 000,00	4 000,00
	<b>Total des dépenses de gestion courante</b>	54 918,38		60 500,00	60 500,00	60 500,00
66	Charges financières	9 076,84		17 846,85	17 846,85	17 846,85
67	Charges exceptionnelles	4 000,00		6 000,00	6 000,00	6 000,00
68	Dotations aux provisions	1 000,00				
69	Impôts sur les bénéfices et sociétés					
022	Dépenses imprévues					
	<b>Total des dépenses réelles d'exploitation</b>	68 995,02		84 346,85	84 346,85	84 346,85
023	Virement à la section d'investissement					
042	Opé. d'ordre de transfert entre sections	69 485,37		71 127,17	71 127,17	71 127,17
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. d'expl.					
	<b>Total des dépenses d'ordre d'exploitation</b>	69 485,37		71 127,17	71 127,17	71 127,17
	<b>TOTAL</b>	138 480,39		155 474,02	155 474,02	155 474,02
						+
	<b>D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)</b>					=
	<b>TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES</b>					155 474,02

→ VOTE : 19 pour.

- **Recettes d'Exploitation :**

RECETTES D'EXPLOITATION						
Chap.	Libellé	Pour mémoire Budget 2025	Restes à réaliser 2025	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL (=RAR+Vote)
013	ATTENUATION DE CHARGES					
70	Produits des services ou domaine à ventes diverses	111 000,00		112 444,54	112 444,54	112 444,54
73	Impôts et taxes					
74	Dotations, subventions de participations					
75	Autres produits de gestion courante					
	<b>Total des recettes de gestion courante</b>	111 000,00		112 444,54	112 444,54	112 444,54
76	Produits financiers					
77	Produits exceptionnels					
78	Reprises sur provisions (4)					
	<b>Total des recettes réelles d'exploitation</b>	111 000,00		112 444,54	112 444,54	112 444,54
042	Opé. d'ordre de transfert entre sections	7 881,80				
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. d'expl.					
	<b>Total des recettes d'ordre d'exploitation</b>	7 881,80				
	<b>TOTAL</b>	118 881,80		112 444,54	112 444,54	112 444,54
						+
	<b>R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)</b>					43 029,48
						=
	<b>TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES</b>					155 474,02

→ VOTE : 19 pour.

- Dépenses d'Investissement :

ASSAINISSEMENT DE SAINT-CHINIAN - BUDGET  
ASSAINISSEMENT

Budget Primitif 2026

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET						II
SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES						A 3
DEPENSES D'INVESTISSEMENT						
Chap.	Libellé	Pour mémoire Budget 2025	Restes à réaliser (2025)	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL (=RAR+Vote)
20	Immobilisations incorporelles	59 000,00	11 829,92	170 000,00	170 000,00	181 829,92
21	Immobilisations corporelles	365 463,10	38 838,54	230 281,39	230 281,39	209 119,93
22	Immobilisations reçues en affectation					
23	Immobilisations en cours					
	Total des opérations d'équipement	424 463,10	50 668,46	400 281,39	400 281,39	450 949,85
10	Dotations, fonds et réserves					
13	Subventions d'investissement					
16	Emprunts et dettes assimilées	13 732,33		32 605,60	32 605,60	32 605,60
18	Compte de liaison : Affectation					
26	Participation à créances rattachées à des parts					
27	Autres immobilisations financières					
020	Dépenses d'imprévus					
	Total des dépenses financières	13 732,33		32 605,60	32 605,60	32 605,60
<b>45_1</b>	<b>Total des opé pour compte de tiers</b>					
	Total des dépenses réelles d'investissement	438 195,43	50 668,46	432 886,99	432 886,99	483 555,45
040	Opé. d'ordre de transfert entre sections	7 681,50				
041	Opérations patrimoniales					
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	7 681,50				
	<b>TOTAL</b>	<b>446 087,03</b>	<b>50 668,46</b>	<b>432 886,99</b>	<b>432 886,99</b>	<b>483 555,45</b>
						+
	<b>D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE</b>					=
	<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>					<b>483 555,45</b>

Madame LEPETIT s'attarde sur les dépenses d'investissement essentielles à la commune avec les travaux effectués en urgence sur la station d'épuration Bourg mettant en péril l'urbanisation de la commune mais également le lancement de l'étude du Schéma Directeur Assainissement et Pluvial, obligatoire et engagé par l'ancienne municipalité auprès de l'agence de l'eau, permettant d'obtenir des subventions. Elle rappelle que ces dossiers doivent être finalisés avant la fin de l'année et le conseil devra délibérer avant le 31/12/2026 sur le devenir de la compétence assainissement avec la fin de la délégation de service public avec la SAUR.

→ **VOTE : 19 pour.**

- Recettes d'Investissement :

RECETTES D'INVESTISSEMENT						
Chap.	Libellé	Pour mémoire Budget 2025	Restes à réaliser (2025)	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL (=RAR+Vote)
13	Subventions d'investissement	333 748,00	210 114,00			210 114,00
16	Emprunts et dettes assimilées	200 000,00				
20	Immobilisations incorporelles					
21	Immobilisations corporelles					
22	Immobilisations reçues en affectation					
23	Immobilisations en cours					
	Total des recettes d'équipement	533 748,00	210 114,00			210 114,00
10	Dotations, fonds et réserves (hors 106)			73 800,16	73 800,16	73 800,16
106	Réserves					
165	Dépôts et cautionnements reçus					
18	Compte de liaison : Affectation					
26	Participation à créances rattachées à des parts					
27	Autres immobilisations financières					
	Total des recettes financières			73 800,16	73 800,16	73 800,16
<b>45_2</b>	<b>Total des opé. pour le compte de tiers</b>					
	Total des recettes réelles d'investissement	533 748,00	210 114,00	73 800,16	73 800,16	283 914,16
021	Virement de la section de fonctionnement					
040	Opé. d'ordre de transfert entre sections	69 485,37		71 127,17	71 127,17	71 127,17
041	Opérations patrimoniales					
	Total des recettes d'ordre d'investissement	69 485,37		71 127,17	71 127,17	71 127,17
	<b>TOTAL</b>	<b>603 233,37</b>	<b>210 114,00</b>	<b>144 927,33</b>	<b>144 927,33</b>	<b>355 041,33</b>
						+
	<b>R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE</b>					<b>128 514,12</b>
	<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>					<b>483 555,45</b>

→ **VOTE : 19 pour.**

## 10. Approbation du Budget Annexe « Maison de Santé » 2026

**Rapporteur : Jean-François MADONIA, Maire**

Monsieur le Maire procède à la lecture de la délibération aux membres du conseil municipal et annonce les données par chapitre. Madame LEPETIT reprend à chaque fois le détails par ligne.

MAISON DE SANTE - BUDGET MAISON DE SANTE - BP - 2026			
II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET			II
VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET – VOTE ET REPORTS			A
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	678 218,84	780 000,00
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	17 338,30	860 423,26
	001 Boîte d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	(si solde négatif)	(si solde positif)
		771 878,83	0,00
	Total de la section d'investissement (2)	1 720 423,26	1 720 423,26
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	11 398,53	10 000,00
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	(si déficit)	(si excédent)
		0,00	1 398,53
	Total de la section de fonctionnement (2)	11 398,53	11 398,53
	TOTAL DU BUDGET (4)	1 731 821,79	1 731 821,79

### DÉTAIL DU VOTE A REALISER :

- **Dépenses de Fonctionnement :**

MAISON DE SANTE - BUDGET MAISON DE SANTE - BP - 2026						
II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET						II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT						C2
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT						
Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des dépenses de gestion courante</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
66	Charges financières	5 000,00	0,00	11 398,53	11 398,53	11 398,53
67	Charges spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
	<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>	<b>5 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>11 398,53</b>	<b>11 398,53</b>	<b>11 398,53</b>
023	Virtement à la section d'investissement (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>5 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>11 398,53</b>	<b>11 398,53</b>	<b>11 398,53</b>
						+
	<b>D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE</b>					<b>0,00</b>
						=
	<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>					<b>11 398,53</b>

Monsieur GAUTRAND comprend que l'équipement n'ayant pas été ouvert, il n'y a pas de recettes de fonctionnement car il n'y a pas encore de loyers mais demandent pourquoi ils n'ont pas été prévus.

Monsieur le Maire indique ne pas connaître la date d'ouverture. Madame LEPETIT rappelle qu'il était difficile au moment de la préparation de prévoir et que les éléments pourront être modifiés par Décision budgétaire Modificative après la procédure de « LAM » Livraison à soit même.

→ **VOTE : 19 pour.**

- **Recettes de Fonctionnement :**

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>C2</b>

**RECETTES DE FONCTIONNEMENT**

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf le 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (3)	5 000,00	0,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes de gestion courante</b>		<b>5 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>10 000,00</b>	<b>10 000,00</b>	<b>10 000,00</b>
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>		<b>5 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>10 000,00</b>	<b>10 000,00</b>	<b>10 000,00</b>

042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre de fonctionnement</b>		<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

<b>TOTAL</b>	<b>5 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>10 000,00</b>	<b>10 000,00</b>	<b>10 000,00</b>
--------------	-----------------	-------------	------------------	------------------	------------------

+

<b>R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>1 398,53</b>
---	-----------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>11 398,53</b>
--	------------------

→ **VOTE : 19 pour.**

• Dépenses d'Investissement :

MAISON DE SANTE - BUDGET MAISON DE SANTE - BP - 2026

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>C1</b>

**DEPENSES D'INVESTISSEMENT**

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (y compris opérations) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (3) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (3)	2 216 300,00	72 326,99	859 891,51	859 891,51	932 218,50
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (3) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'équipement</b>		<b>2 216 300,00</b>	<b>72 326,99</b>	<b>859 891,51</b>	<b>859 891,51</b>	<b>932 218,50</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	16 328,13	16 328,13	16 328,13
18	Cpte de liaison : affectation (BA, régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses financières</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>16 328,13</b>	<b>16 328,13</b>	<b>16 328,13</b>
45...	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses réelles d'Investissement</b>		<b>2 216 300,00</b>	<b>72 326,99</b>	<b>876 219,64</b>	<b>876 219,64</b>	<b>948 546,63</b>

040	Opérations ordre transf. entre sections (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>		<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

<b>TOTAL</b>	<b>2 216 300,00</b>	<b>72 326,99</b>	<b>876 219,64</b>	<b>876 219,64</b>	<b>948 546,63</b>
--------------	---------------------	------------------	-------------------	-------------------	-------------------

+

<b>D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>771 876,63</b>
--	-------------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>1 720 423,26</b>
---	---------------------

→ **VOTE : 19 pour.**

- Recettes d'investissement :

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>C1</b>

**RECETTES D'INVESTISSEMENT**

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138) (3)	1 520 960,00	960 423,26	160 000,00	160 000,00	1 120 423,26
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	800 000,00	0,00	600 000,00	600 000,00	600 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (13)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'équipement</b>		<b>2 320 960,00</b>	<b>960 423,26</b>	<b>760 000,00</b>	<b>760 000,00</b>	<b>1 720 423,26</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	91 645,80	0,00	0,00	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf. (3) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	3 124,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA, régie) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes financières</b>		<b>94 769,80</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
45...	Chapitres d'opérations pour le compte de tiers (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>		<b>2 415 729,80</b>	<b>960 423,26</b>	<b>760 000,00</b>	<b>760 000,00</b>	<b>1 720 423,26</b>

021	Virement de la section de fonctionnement (10)	0,00		0,00	0,00	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (10) (11)	0,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (10)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>		<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

<b>TOTAL</b>	<b>2 415 729,80</b>	<b>960 423,26</b>	<b>760 000,00</b>	<b>760 000,00</b>	<b>1 720 423,26</b>
--------------	---------------------	-------------------	-------------------	-------------------	---------------------

+

<b>R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>0,00</b>
--	-------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>1 720 423,26</b>
---	---------------------

→ **VOTE : 19 pour.**

Le budget primitif annexe 2026 de la Maison de Santé, voté par chapitre est approuvé.

Madame FRANCOIS regrette ne pas avoir eu des documents avec des pages numérotées pour pouvoir suivre car le budget ce n'est pas facile.

Monsieur le Maire rapporte des problèmes informatiques n'ayant pas permis à la secrétaire de préparer une présentation PowerPoint et donc il a été fait le choix d'imprimer la note de synthèse, envoyée par mail, pour que les conseillers puissent suivre sur papier chaque point à l'ordre du jour.

**11. Désignation des délégués auprès des syndicats et différentes assemblées afin de représenter la commune de Saint-Chinian**

**Rapporteur : Jean-François MADONIA, Maire**

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de désigner à nouveaux les délégués auprès des différentes assemblées, syndicats et sociétés mixtes. Pour cela il propose, le tableau suivant. Il proposera de débattre des propositions et de passer ensuite à vote à main levée.

<b>ENTITE</b>	<b>TITULAIRES</b>	<b>SUPPLEANTS</b>
<b>Services publics/ Syndicats et Sociétés mixtes</b>		
Syndicat du Vernazobres (SIVOM)	Jean-François MADONIA Philippe MARCON	Lionel GISCLARD
Syndicat intercommunal de transport scolaire	Nathalie CROS	Sandrine COUSTE
Comité syndical du syndicat mixte d'énergie (Hérault Energie)	Philippe MARCON	
Syndicat intercommunal de défense paragrêle du Murvielais et du Saint-Chinianais	Dormance depuis 2022	
Société d'Économie Mixte Pompes funèbres PFO	Franck TEYSSIER	
<b>→ VOTE : 15 pour, 2 contre et 1 abstention.</b>		
<b>Social</b>		
Conseil d'administration de la maison de retraite (article R.315-6 du CASF)	Jean-François MADONIA Monique LEROY Michel BABEAU	Jean-Claude TRONC Marianne COURCHELLE
Conseil d'administration de la régie de développement local	Monique LEROY	Ingrid ROUFFET
Centre local d'information et de coordination gérontologie CLIC Fil d'Or	Monique LEROY	Michel BABEAU
Mona Lisa	Monique LEROY	Isabelle FRANCOIS
Conseil d'Administration du CCAS de la commune	Jean-François MADONIA Monique LEROY Sandrine COUSTE Michel BABEAU Isabelle GAUDARD	Jacqueline SAUSSOL Ghislaine MARCHAND Guy VIALA Brigitte RODA
<b>→ VOTE : 17 pour et 2 abstentions.</b>		
<b>Enseignement</b>		
Conseil d'administration Collège « Jean JAURES »	Jean-François MADONIA	Nathalie CROS Jean-Claude TRONC
Conseil d'école primaire « Jean Moulin »	Jean-François MADONIA Hélène TETELIN	Isabelle GODARD Michel ROCQUET
Conseil d'école maternelle « La Noria »	Jean-François MADONIA Hélène TETELIN	Ingrid ROUFFET Sandrine COUSTE
<b>→ VOTE : 17 pour et 2 abstentions.</b>		

<b>Divers</b>		
Délégué à l'association des Communes forestières	Franck TEYSSIER	Philippe MARCON
Correspondant défense + PCS	Philippe MARCON	
Correspondant à la sécurité routière	Nathalie CROS	Dimitri RAYMOND
ASA du Canal de l'Abbé	Jean-François MADONIA	Jean-Claude TRONC
Conseil des sages	Jean-François MADONIA	Monique LEROY
<b>→ VOTE : ADOPTÉ 16 pour et 3 abstentions.</b>		

Monsieur le Maire indique à l'assemblée avoir reçu un courrier le 28 avril demandant la désignation de représentant auprès de l'assemblée d'Hérault Ingénierie et demande au conseil de délibérer en désignant Monsieur le Maire en tant que titulaire et Monsieur GISCLARD en tant que suppléant. Les conseillers votent identiquement aux représentations pour les services publics/ syndicats et Sociétés mixtes.

La délibération visée sera transmise à toutes les assemblées afférentes.

## **12. Élection de la commission d'appel d'offres à caractère permanent (CAO) et (CDSP)**

**Rapporteur : Jean-François MADONIA, Maire**

Les règles de composition des commissions d'appel d'offre (CAO) sont unifiées avec celles des commissions de délégation de service public (CDSP). C'est l'article L. 1411-5 du CGCT qui est applicable en l'espèce.

La CAO/CDSP est composée pour une commune de moins de 3500 habitants :

- par le maire, ou son représentant désigné par arrêté, président de la CAO/CDSP,
- par trois membres titulaires de l'assemblée délibérante ainsi que trois membres suppléants.

Il convient de rester vigilant sur le fait que le représentant du président à la présidence de la CAO/CDSP ne peut être un membre élu, titulaire ou suppléant, de cette commission (CAA Lyon, 20/11/2003).

À l'exception de son président, tous les membres titulaires ainsi que les membres suppléants de la commission d'appel d'offre (CAO) ainsi que de la commission de délégation de services publics (CDSP) sont élus par et parmi les membres de l'organe délibérant de la commune.

L'élection des membres de la CAO et de la CDSP se fait :

- à la représentation proportionnelle au plus fort reste ;
- au scrutin de liste (une liste va comporter les noms des titulaires et des suppléants, en nombre égal, sans panachage ni vote préférentiel) ;
- au scrutin secret, sauf accord unanime contraire.

Un recours est possible par le représentant de l'État devant le tribunal administratif, par le biais du déféré, dans les 15 jours suivant la transmission de la délibération/procès-verbal conformément aux articles L. 248 et R.119 du code électoral.

Monsieur le Maire propose la liste suivante pour la CAO/CDSP :

- Le maire en tant que président de la CAO/CDSP,
- trois membres titulaires : M. Lionel GISCLARD, M. Dimitri RAYMOND, M. Pierre GAUTRAND,

- trois membres suppléants : M. Michel ROCQUET, Mme Nathalie CROS, Mme Isabelle FRANCOIS.

Monsieur GAUTRAND indique que Monsieur le Maire n'était pas obligé de proposer une représentation à un membre de l'opposition et remercie de cette proposition qu'il accepte.

→ **VOTE : 19 pour.**

### **13. Fixation de la liste des noms en vue de la nomination des membres de la Commission communale des impôts directs (CCID)**

**Rapporteur : Jean-François MADONIA, Maire**

Selon l'article 1650 du code général des impôts institue dans chaque commune une commission communale des impôts directs présidée par le maire ou par l'adjoint délégué.

Dans les communes de moins de 2 000 habitants, la commission est composée de 7 membres : le maire ou l'adjoint délégué, président, et 6 commissaires.

La durée du mandat des membres de la commission est identique à celle du mandat du conseil municipal.

Les commissaires doivent être de nationalité française, être âgés de 18 ans révolus, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission et un commissaire doit être domicilié en dehors de la commune.

Il convient au Maire de la commune de s'assurer de ces conditions.

Par ailleurs, l'article 44 de la loi de finances rectificative pour 2011 modifie les règles de fonctionnement de la commission communale des impôts directs en prévoyant la présence éventuelle et sans voix délibérative d'agents de la commune ou de l'EPCI dans les limites suivantes :

- 1 agent pour les communes dont la population est inférieure à 10 000 habitants ;
- 3 agents au plus pour les communes dont la population est comprise entre 10 000 et 150 000 habitants ;
- 5 agents au plus pour les communes dont la population est supérieure à 150 000 habitants.

La nomination des commissaires par le directeur des services fiscaux a lieu dans les deux mois qui suivent le renouvellement des conseillers municipaux, soit au maximum avant 15 mai 2026.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal, pour que cette nomination puisse avoir lieu, de dresser une liste de 24 noms lors de la séance.

Civilité	Prénom NOM
12 noms pour les commissaires titulaires	
Mme	Isabelle GODARD
M.	Michel ROCQUET
Mme	Sylvette SAUSSOL
M.	Michel BABEAU
Mme	Monique LEROY
Mme	Sandrine COUSTE

M.	Franck TEYSSIER
Mme	Isabelle FRANCOIS
M.	Philippe MARCON
Mme	Ingrid ROUFFET
M.	Lionel GISCLARD
Mme	Nathalie CROS
12 noms pour les commissaires suppléants	
M.	Jacques BELOT
M.	Franck LEROY
M.	David MOUTON
Mme	Nathalie MOUTON
M.	Alain GHISALBERTI
M.	Joel AVEROUS
M.	Raphael BOFI CHABBERT
M.	René SONZOGNI
M.	Dominique POUPINET
M.	Bruno PEREZ
M.	Bruno RAMONDENC
Mme	Thérèse Marie GAU

→ **VOTE : 19 pour.**

14. Vœu du Conseil Municipal sur la fermeture d'une classe à l'école élémentaire de Saint-Chinian

Rapporteur : Jean-François MADONIA, Maire

La commune vient juste de recevoir un courrier de l'éducation nationale indiquant la fermeture d'une classe à l'école élémentaire suite à une baisse des effectifs à la prochaine rentrée. Les prévisions pour l'année suivante indiquent ensuite une nouvelle augmentation des effectifs pour revenir à ceux actuels.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'émettre un vœu contre la fermeture de cette classe et de le transmettre à l'inspection académique. Pour rappel, cette fermeture est liée à des prévisions de baisse d'effectif sans prendre en compte les nouvelles arrivées prévisionnelles sur l'année notamment avec l'ouverture à l'urbanisation d'une nouvelle zone sur la commune et sans prendre en compte l'accueil d'enfants ayant des besoins spécifiques importants.

De plus, cette sixième classe joue un rôle essentiel dans l'organisation pédagogique, notamment grâce à la mise en place de classes multiniveaux permettant d'éviter des effectifs trop importants et de mieux répartir les élèves selon leurs besoins.

Nous rappelons aussi que nous accueillons les enfants des communes du territoire et nous demandons aux autres communes d'émettre à leur tour un vœu d'opposition à cette fermeture.

Madame TRINQUIER, enseignante à l'école élémentaire complète les informations. Elle indique que l'inspection a expliqué fermer la classe de l'enseignant en PES qui change chaque année et non pas les classes des autres enseignants présents depuis plusieurs années.

Elle explique que malgré la subvention communale 2025, le RASED n'est pas intervenu cette année et que malgré l'augmentation de l'aide en 2026, ils ne viendront à priori pas faute de moyens. Elle signale aussi la diminution des heures des AESH qui les accompagnent pour aider à l'inclusion. Elle rappelle que l'école a vécu ces derniers mois, des difficultés importantes dans la prise en charge d'élèves avec des besoins importants, qui a mis en péril les apprentissages des élèves et la santé des équipes que ce soit du côté éducation nationale ou du côté mairie.

L'assemblée valide à l'unanimité l'importance de formuler ce vœu.

→ **VOTE : 19 pour.**

**15. Désignation des membres de la CIID auprès de la Communauté de Communes Sud Hérault**  
**Rapporteur : Jean-François MADONIA, Maire**

Monsieur le Maire rappelle que la première convocation a été envoyé le 16 avril et qu'un ordre du jour rectifié a été envoyé le 22 avril suite à la demande de la communauté des communes de délibérer en urgence pour la CIID et la CLECT.

Vu le Code général des impôts (CGI) et notamment son article 1650 A qui rend obligatoire la création d'une Commission Intercommunale des Impôts Directs (CIID) pour les Communautés à fiscalité unique et l'article 346 ;

Considérant qu'il convient suite aux élections municipales, de renouveler la désignation des membres de la CIID ;

Considérant que la Communauté de communes doit transmettre à la Direction régionale des Finances Publiques une liste de contribuables, en nombre double, remplissant les conditions prévues au 1 de l'article 1650 A du CGI, permettant au Directeur départemental des finances publiques (DGFIP) de désigner 10 commissaires et les 10 suppléants ;

Considérant qu'au préalable, conformément au 2 de l'article 1650 A du CGI, la Communauté de communes doit consulter ses communes membres pour recueillir leurs propositions. Celles-ci doivent aussi faire l'objet de délibérations des Conseils Municipaux ;

Considérant que la CIID intervient en matière de fiscalité directe locale en ce qui concerne les locaux professionnels et biens divers en donnant son avis sur la mise à jour éventuelle des coefficients de localisation qui visent à tenir compte de la situation particulière de la parcelle dans le secteur d'évaluation ;

Considérant que la CIID est également informée des modifications de valeur locative des établissements industriels évalués selon la méthode comptable. Son rôle est consultatif ;

Considérant que pour figurer sur la liste, les personnes doivent remplir les conditions édictées au 3ème alinéa du [1] de l'article 1650 du CGI :

- Être de nationalité française (ou ressortissants d'un Etat membre de l'Union Européenne),

- Avoir 18 ans au moins,
- Jouir de leurs droits civils,
- Être inscrits aux rôles des impositions directes locales de l'EPCI ou des communes membres,
- Être familiarisées avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux de la commission.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de bien vouloir délibérer sur la proposition suivante :

1 titulaire : M. Jean-François MADONIA

1 suppléant : Mme Nathalie CROS

→ **VOTE : 19 pour.**

**16. Désignation d'un représentant de la commune de Saint-Chinian pour siéger à la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées de la Communauté de communes Sud-Hérault**

**Rapporteur : Jean-François MADONIA, Maire**

Vu le Code Général des Impôts, notamment l'article 1609 nonies C et les délibérations 2020-051 et 2026-052 fixant la composition de la CLECT ;

Monsieur le Maire rappelle que le IV de l'article 1609 nonies C du CGI prévoit la création entre l'EPCI et ses communes membres d'une commission chargée d'évaluer le montant des charges transférées. Cette évaluation est un préalable nécessaire à la fixation du montant de l'attribution de compensation entre une commune et son EPCI.

Par sa délibération 2020-051 en date du 23 juillet 2020, la Communauté de communes Sud-Hérault a fixé le nombre de sièges de la CLECT à 17 membres, soit un représentant par commune.

Par sa délibération 2026-052 en date du 15 avril 2026, la Communauté de communes Sud-Hérault a confirmé la composition de la CLECT à 17 membres, soit un représentant par commune.

Monsieur le Maire précise que les membres de la CLECT doivent nécessairement être désignés au sein de chaque conseil municipal par les conseillers municipaux des communes membres.

Il sollicite donc le conseil municipal afin de le désigner comme représentant de la commune au sein de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées de la Communauté de Communes Sud-Hérault.

→ **VOTE : 19 pour.**

Les membres du conseil n'ayant plus de questions, il leur ait demandé de venir signer avant de quitter la salle.

La séance est levée à 20h08.

La secrétaire de séance,  
Hélène TETELIN

Le Maire,  
Jean-François MADONIA

